

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMMERCE INTERNATIONAL RCE COMMUNICATION

ÉCONOMIE-DROIT

SESSION 2021

Durée : 4 heures

Aucun matériel autorisé.

**La partie économique est numérotée de la page 2/9 à 5/9.
Elle est prévue pour être traitée en deux heures.**

**La partie juridique est numérotée de la page 6/9 à la page 9/9.
Elle est prévue pour être traitée en deux heures.**

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		Session 2021
Économie-Droit	21-ECODROI-M	Page 1/9

PARTIE ÉCONOMIQUE (20 points)

Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc

La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCMM) est au service des entreprises françaises et marocaines. Elle est un organisme de référence pour les entreprises françaises souhaitant se développer au Maroc.

Beaucoup d'interlocuteurs s'interrogent sur la situation économique et sociale de ce pays afin de réaliser des projets d'investissement ou d'exportation.

Il s'avère nécessaire dans le contexte actuel d'incertitudes (crise sanitaire, récession), de renforcer la communication auprès des acteurs hésitants en organisant des sessions d'échanges à distance.

Récemment intégré(e) à la commission de Services aux entreprises de la CFCMM, vous êtes chargé(e) de réfléchir aux principales thématiques qui devront être abordées durant une conférence en ligne.

À partir de vos **connaissances** et du dossier ci-joint, en **veillant à préciser les principaux concepts utilisés (soulignés dans les consignes)** et à exploiter les documents mis à votre disposition, vous devez concevoir une note structurée et argumentée qui répondra aux consignes ci-dessous :

1) Analyser la situation du Maroc en termes de niveau de vie et de développement.

2) Montrer l'évolution des Investissements Directs Étrangers (IDE) au Maroc entre 2016 et 2019 puis présenter de manière ordonnée les facteurs d'attractivité de l'économie marocaine

3) Analyser, d'une part les mesures de politique conjoncturelle, et d'autre part les mesures de politique structurelle, pouvant favoriser les exportations des entreprises françaises vers le Maroc.

Document 1 - PIB/habitant en parité du pouvoir d'achat de 2000 à 2018 - Source : *perspective.usherbrooke.ca*

Document 2 - Indices de Développement Humain du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie – Source : *perspective*

Document 3 - Scolarisation et alphabétisation au Maroc - Source : *les auteurs à partir de leconomiste.com*

Document 4 - L'accès aux soins au Maroc - Source : *maroc-diplomatique.net*

Document 5 - Taux de mortalité infantile (décès/1.000 naissances) - Source : *indexmundi*

Document 6 - Flux et stock d'IDE au Maroc – Source : *CNUCED*

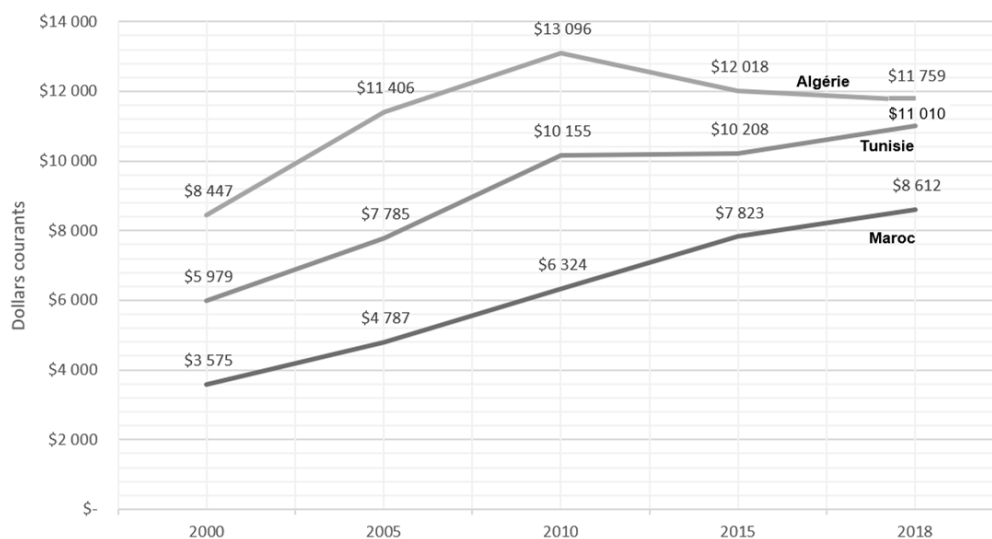
Document 7 - Le Maroc, un pays émergent – Source : *les auteurs d'après Trade Solutions-BNP Paribas*

Document 8 - Le plan de relance – Source : ministère de l'économie, des finances et de la relance – septembre 2020

Document 9 - La stratégie du Gouvernement français en matière de commerce extérieur – Source : services du 1^{er} ministre - février 2018

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		Session 2021
Économie-Droit	21-ECODROI-M	Page 2/9

Document 1 - PIB/habitant en parité du pouvoir d'achat de 2000 à 2018 en dollar



Note de lecture : PIB/habitant pour le Maroc \$8 612, lire en 2018 le PIB/habitant est de 8 612 dollars

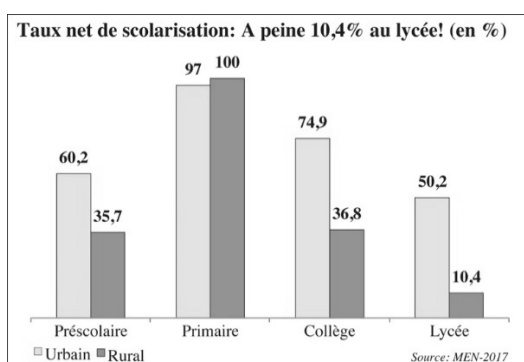
Source : perspective.usherbrooke.ca

Document 2 - Indices de Développement Humain du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie

	Algérie	Maroc	Tunisie
2018	0,76	0,67	0,74
2017	0,75	0,67	0,73
2010	0,73	0,62	0,72
2005	0,69	0,58	0,70
2000	0,64	0,53	0,65

Source : *perspective*

Document 3 - Scolarisation et alphabétisation au Maroc



Source : les auteurs à partir de leconomiste.com

Lésés par leurs rudes conditions, les jeunes ruraux sont plus nombreux à quitter l'école (éloignement des établissements, échec scolaire, travail dans les champs ou en tant qu'aides familiales, manque de soutien scolaire...)

Selon un rapport du Haut-Commissariat au Plan marocain, 8,5 % de la population âgée de 25 ans et plus, ont atteint le niveau supérieur des études en 2016, contre 7,9 % en 2015. Cette proportion est plus élevée chez les hommes (10,6 % contre 9,8 % en 2015) que chez les femmes (6,6 % contre 6,2 % en 2015).

Pour ceux qui ont atteint le niveau secondaire, ils représentent 24,0 % contre 23,8 % en 2015. Le reste de la population, soit 44 % n'a jamais fréquenté un établissement scolaire ou est illettré (57,9 % pour les femmes et 28,2 % pour les hommes).

Document 4 - L'accès aux soins au Maroc

Le mémorandum économique 2017 de la Banque mondiale fait ressortir que 8,5 millions de Marocains (à peu près 25 %) n'ont pas accès aux soins médicaux dans un pays comptant, en moyenne, 6,2 médecins pour 10.000 habitants, contre 12 en Algérie et en Tunisie et 37,1 en Espagne. Le même manque est ressenti au niveau de la santé mentale où les structures d'accueil n'offrent qu'un lit pour 10.000 habitants, soit bien moins que la moyenne mondiale recommandée de 4,4 lits pour ce même nombre de personnes.

Source : maroc-diplomatique.net

Document 5 - Taux de mortalité infantile (décès/1.000 naissances)

2000	2004	2008	2009	2010	2014	2016	2018
49,72	43,25	38,22	36,88	28,61	24,52	22,7	21,1

Source : indexmundi

Document 6 - Flux et stock d'IDE au Maroc

Investissement Direct Étranger	2016	2017	2018	2019
Flux d'IDE entrants (millions de dollar US)	2120	2686	3559	1599
Stocks d'IDE (millions de dollar US)	55600	63205	64135	66523

Source : CNUCED

Document 7 - Le Maroc, un pays émergent.

D'un point de vue géographique, le Maroc représente une position stratégique idéale entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.

La main d'œuvre marocaine est jeune et relativement bien formée. Mais avec un niveau de salaires qui reste encore relativement faible et une classe moyenne qui peine à émerger, le marché intérieur est limité. Le pays présente d'importantes disparités sociales entre régions et entre les zones rurales et les zones urbaines.

Le taux de chômage est passé de 10,2 % en 2017 à 9,2 % en 2019 et le taux de pauvreté a très nettement diminué entre 2001 et 2014, passant de 15,8 % à 4,8 %.

La stabilité politique du Maroc offre un cadre juridique et des mesures d'accompagnement très favorables aux investisseurs (exemple : la « Charte de l'investissement » qui prévoit notamment l'exonération de la TVA et de l'impôt sur les sociétés pendant cinq ans sous certaines conditions). Néanmoins, certaines lourdeurs administratives ralentissent la création d'activités et l'accès aux marchés publics manque de transparence.

Le Maroc reste un pays encore très dépendant de l'agriculture et par conséquent vulnérable aux catastrophes naturelles et au prix des hydrocarbures.

Le Maroc a conclu des accords avec 51 pays, dont la France, l'Espagne, l'Égypte, l'Italie, le Liban, la Libye, le Portugal, la Tunisie et la Turquie pour la garantie des investissements étrangers contre tous les risques de nationalisation et d'expropriation.

Source : les auteurs d'après Trade Solutions - BNP Paribas

Document 8 - Le Plan de relance

Jeudi 3 septembre 2020, le gouvernement français a officialisé le Plan de relance budgétaire de 100 milliards d'euros destiné à redresser l'économie suite à la crise du Covid-19 autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Des mesures visent à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. Elles apportent un soutien financier aux PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export.

Un « chèque-relance export » est mis en place et prend en charge 50 % des frais de participation à un salon international ou à l'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle. Le chèque relance du Volontariat International en Entreprise (VIE) est mis en place : l'État prendra en charge 5000 € pour l'envoi en mission d'un VIE par une PME-ETI (dans la limite de deux par entreprise).

Un appui contra-cyclique des financements export est affirmé : l'État jouera son rôle contra-cyclique via sa palette de financements export (assurance-crédit, garantie des risques exportateurs et prêts du Trésor) pour stimuler l'activité économique. 10 Mds€ d'exportations supplémentaires pourront être soutenues chaque année.

Source : ministère de l'économie, des finances et de la relance – septembre 2020

Document 9 - Stratégie du Gouvernement français en matière de commerce extérieur

La contribution à l'objectif de présence sur les marchés à l'exportation peut encore être mieux affirmée à travers plusieurs actions autour du renforcement des compétences en langues d'une part et l'expérience de l'internationalisation des PME d'autre part.

La certification en langue est l'aboutissement d'un effort de formation, qui permet de reconnaître les compétences linguistiques des élèves, des étudiants ou des salariés. Elle est adossée au cadre européen commun de référence en langues et peut être assurée par différentes certifications.

Un autre axe prioritaire est la réforme de l'accompagnement des entreprises. Un « guichet unique » de l'export sera créé dans chaque région en accord avec elles. Il visera à regrouper autour des opérateurs publics, CCI et Business France, tous les acteurs de l'export dans une logique de mobilisation coordonnée en fonction des besoins des entreprises. Au niveau national sera déployée une plateforme numérique des solutions regroupant l'ensemble des offres d'accompagnement à l'export et de financement export. Enfin, en soutenant la compétitivité des entreprises françaises par le renforcement de nos outils de financement, nous leur permettrons de faire jeu à armes égales avec les entreprises de pays concurrents elles aussi soutenues financièrement. BPI France est conforté dans son rôle d'interlocuteur privilégié des entreprises pour leurs besoins en matière de financements publics, dont elle devient le « guichet unique » pour les financements exports publics.

Source : services du 1^{er} ministre - février 2018

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		Session 2021
Économie-Droit	21-ECODROI-M	Page 5/9

PARTIE JURIDIQUE (20 points)

Après l'obtention de son diplôme d'ingénieur agronome, Michelle TARQUIN crée en 1985 la SARL LAINÉCO, implantée à Brassac, près de Castres (Tarn). La société LAINÉCO est spécialisée dans la conception, la fabrication de chaussettes, gants et pulls réalisés en fibres rares et naturelles (mohair, cachemire, alpaga, mérinos, soie, etc.). L'activité de l'entreprise s'inscrit dans l'histoire locale du textile et de la bonneterie dans le Tarn Sud.

Ces dernières années, les ventes n'ont fait que croître, d'abord sur un plan national, puis au niveau international par la participation de la société à de nombreux salons professionnels.

Madame TARQUIN veut, à travers le e-commerce, poursuivre son développement.

Enfin, la société LAINÉCO a choisi de travailler avec des fournisseurs locaux, engagés dans une démarche éco-responsable pour la fourniture de matières premières de qualité.

À partir des annexes et de vos connaissances, vous conseillez Michelle TARQUIN sur trois dossiers juridiques.

ANNEXES

Annexe 1 - Les modalités de conclusion d'un accord d'entreprise si un délégué syndical est présent dans l'entreprise

Annexe 2 - Achats sur internet, les droits des consommateurs [Extraits]

Annexe 3 - D'après un arrêt de la Cour de cassation, Chambre commerciale, 23 octobre 2019 [Extraits]

Dossier 1 : analyse d'une situation juridique
L'individu au travail

La société a connu une croissance très rapide et peine à recruter. Suite à la participation à plusieurs salons internationaux, les commandes affluent de l'étranger.

Aujourd'hui, l'entreprise emploie 55 salariés et possède différentes instances représentatives du personnel : un comité social et économique (CSE) dont les membres ont été élus en 2019, et deux délégués syndicaux désignés par deux organisations syndicales représentatives présentes au sein de l'entreprise (un délégué syndical désigné par chaque organisation syndicale représentative). Ces deux organisations syndicales ont obtenu respectivement 21 % et 16 % des votes au premier tour des dernières élections professionnelles du CSE.

La dirigeante a conclu un accord d'entreprise avec les deux délégués syndicaux afin d'augmenter la durée quotidienne de travail effectif (qui est de 8 heures actuellement) jusqu'à 11 heures maximum. Certains salariés découvrent cet accord avec surprise.

1) Vérifier si la procédure de conclusion de l'accord d'entreprise est respectée.

Dossier 2 : rédaction d'une note structurée
L'immatériel dans les relations économiques

Afin d'accompagner cette croissance rapide et d'élargir davantage ses débouchés, Michelle TARQUIN a décidé d'utiliser le canal du commerce électronique. Le site marchand permettra de pérenniser l'activité économique de l'entreprise et d'amplifier son internationalisation. La gérante est en revanche novice en matière de e-commerce et s'interroge sur les spécificités de sa réglementation.

2) Dans une note structurée et argumentée, vous présenterez les obligations du cybermarchand lors de la formation du contrat électronique d'une part, et lors de son exécution d'autre part.

Dossier 3 : analyse d'une situation juridique
L'entreprise face au risque

Engagée dans une démarche responsable et privilégiant un circuit court d'approvisionnement, Michelle TARQUIN a conclu un achat de laine (mérinos et mohair) auprès d'un éleveur local de moutons mérinos et de chèvres de race angora, « La ferme de la Bastide ». Il s'agit d'une commande spécifique pour un salon prévu prochainement. Lors de la réception, LAINÉCO constate que les teintures ne sont pas conformes à celles spécifiées dans le contrat. Le fournisseur a dû effectuer un nouvel envoi qui est arrivé un mois après la date initialement prévue. En conséquence, LAINÉCO a manqué de stocks lors du salon, ce qui a entraîné une perte de chiffre d'affaires.

3) Analyser la possibilité pour Mme TARQUIN d'être indemnisée dans cette situation.

Annexe 1 - Les modalités de conclusion d'un accord d'entreprise si un délégué syndical est présent dans l'entreprise

L'accord est négocié et conclu avec le ou les délégués syndicaux :

- soit l'accord est signé par les organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives au premier tour des dernières élections des titulaires au CSE ;
- soit l'accord est signé par les organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 30 % (mais moins de 50 %) et est approuvé par les salariés à la majorité simple (référendum).

Source : ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, questions-réponses sur la négociation collective en entreprise

Annexe 2 - Achats sur internet, les droits des consommateurs [Extraits]

La réglementation protège les consommateurs qui achètent sur internet des biens ou des prestations de service.

Un achat sur internet est défini comme un contrat à distance entre un professionnel et un consommateur, au sens de l'article L221-1 du code de la consommation.

Avant la commande en ligne

Le professionnel doit communiquer au consommateur, de manière lisible et compréhensible, certaines informations listées à l'article L221-5 du code de la consommation ; il s'agit par exemple des caractéristiques essentielles du bien ou du service.

D'après l'article L221-14, les sites de commerce en ligne doivent indiquer clairement et lisiblement, au plus tard au début du processus de commande, les moyens de paiement acceptés par le professionnel.

La livraison du bien et la fourniture de la prestation de service

Le vendeur professionnel doit livrer le bien ou fournir le service à la date ou dans le délai indiqué au consommateur, comme le précise l'article L216-1 du code de la consommation. Faute de cette indication ou à défaut d'accord, le professionnel doit livrer le bien ou fournir la prestation de service sans retard injustifié [...]

En cas de manquement du professionnel à cette obligation, le consommateur peut résoudre le contrat dans les conditions prévues à l'article L216-2.

Si le contrat est annulé, l'article L216-3 enjoint le professionnel de rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées [...].

Le droit de rétractation pour un achat en ligne

Le droit de rétractation est la possibilité pour le consommateur de changer d'avis sur son achat de bien ou d'un service sur internet. Il peut être exercé avant la livraison du bien ou la fourniture de la prestation.

Source : www.economie.gouv

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		Session 2021
Économie-Droit	21-ECODROI-M	Page 8/9

Annexe 3 : d'après un arrêt de la Cour de cassation, Chambre commerciale, 23 octobre 2019 [Extraits]

Vu l'article 1147 du code civil (nouvel article 1231-1 du code civil),

Attendu, selon l'arrêt attaqué, que la société Renault, constructeur automobile, entretenait des relations d'affaires avec la société Sealynx, équipementier automobile fabriquant des joints d'étanchéité ; qu'eu égard aux difficultés financières rencontrées par la société Sealynx, la société Renault a conclu un protocole le 16 mars 2010 prévoyant qu'elle affecterait des commandes à la société Sealynx afin d'assurer la pérennité de cette dernière ;

Qu'après avoir été mise en redressement judiciaire le 7 décembre 2010, la société Sealynx a assigné la société Renault devant le juge du fond, en lui reprochant d'avoir manqué à ses engagements contractuels ;

Attendu que, pour condamner la société Renault à payer la somme de 18,3 millions d'euros en réparation du préjudice de la société Sealynx consécutif à la non-affectation de commandes nouvelles, l'arrêt, après avoir retenu que la société Renault avait manqué à ses obligations contractuelles à ce titre, retient que les premiers juges ont écarté, à tort, le principe d'indemnisation de la société Sealynx ;

Qu'en se déterminant ainsi, sans rechercher, ainsi qu'elle y était invitée, s'il existait un lien de causalité direct et certain entre la faute imputée à la société Renault et le préjudice de la société Sealynx qu'elle indemnisait, la cour d'appel a privé sa décision de base légale ;

PAR CES MOTIFS :

CASSE ET ANNULE, l'arrêt rendu le 29 mars 2018, entre les parties, par la cour d'appel de Versailles...

Source : Les auteurs